



VIDE GRENIER du dimanche 26 juin 2022

De 8h00 à 18h00

VENTE AU DEBALLAGE ouverte aux particuliers

Haut de la rue d'Alsace - Quartier Gare de l'Est, 75010 PARIS

Boulevard Denain – Quartier Gare du Nord, 75010 PARIS

Organisé par l'association Vivre Gares du Nord & Est – V.G.N.E -

Siège : 4 Bd de Denain, 75010 PARIS - T: 06 12 90 54 05, E : quartiersgares10e@gmail.com

Lieux de déballage :

- A. Le long des trottoirs du haut de la rue d'Alsace (en haut des escaliers monumentaux et jusqu'à l'angle de la rue des deux gares)
- B. Le long des trottoirs du boulevard Denain

Conditions tarifaires :

- ❖ Option N° 1 : Emplacement de 1 mètre linéaire x 1,50m de prof. = **10,00 €**
Juxtaposable avec option N°1 + option N°2 = **10,00 € + 20,00 € = 30,00 €**
- ❖ Option N° 2 : Emplacement de 2 mètres linéaires indivisibles x 1,50m de prof. = **20,00 €**
- ❖ Option N°3 : Emplacement de 3 mètres linéaires indivisibles x 1,50m de prof. = **30,00 €**

Date limite d'inscription : 15 juin 2022

REGLEMENT INTERIEUR

- Art 1 : Veuillez garder ce courrier de confirmation avec vous le jour du vide grenier pour d'éventuels contrôles.
- Art 2 Les emplacements seront attribués dans l'ordre chronologique de réception des réservations et ce jusqu'à épuisement des places disponibles. **Ils seront communiqués à partir du 15 juin 2022.**
- Art 3 Aucune annulation de réservation ne sera acceptée moins de 4 semaines avant l'ouverture de la manifestation, passé ce délai aucun remboursement ne sera possible.
- Art 4 L'installation des stands s'effectuera de 8H00 à 9H00 et le rangement à partir de 17H45.
Les emplacements devront être libres **au plus tard à 18H00** pour permettre le nettoyage.
- Art 5 Les objets exposés le sont aux risques et périls des participants et seront éventuellement assurés par leurs soins. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, pertes ou dégradations.
- Art 6 Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation ou qui n'observerait pas le règlement intérieur.
- Art 7 En cas d'annulation du V.G par la Préfecture de Police pour des raisons d'ordre public (tempête, état d'urgence-Vigipirate, ou autre phénomène pouvant mettre en péril les exposants, visiteurs ou l'organisation du vide grenier), Il convient de préciser que V.G.N.E remboursera le montant des réservations après déduction de la somme forfaitaire de 5 €, correspondant aux frais d'organisation, de publicité et achats divers engagés par V.G.N.E.
- Art 8 Les stands alimentaires, bonbons, barbe à papa, restauration, boissons et alcools ne sont pas acceptés étant réservés aux commerçants professionnels existant Boulevard de Denain, sur les lieux de la manifestation.
- Art 9 :Le caractère particulier de ce vide grenier interdit toute vente d'armes anciennes, jeux de hasard, vente d'animaux, tous articles légalement interdits à la vente ou stands tenus par des professionnels.
- Art 10 : Le stationnement des voitures est strictement interdit de 9 h à 18 h à l'intérieur de la manifestation.
- Art 11 :Nous vous prions de garder sur vous ce document de confirmation d'emplacement, il sera à présenter à tout contrôle lors de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit de faire acquitter le montant du stand en l'absence de présentation de ce justificatif.



BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETINS A DISPOSITION : 2 adresses possibles

A RETOURNER complété + chèque de paiement selon le type de réservation

- Siège Association Vivre Gares Nord & Est – 4 bd de Denain 75010
- Brasserie **Le Catrina** 143, Fbg Saint Denis 75010 Paris

Lieux de déballage :

- A.** Le long des trottoirs du haut de la rue d'Alsace (en haut des escaliers monumentaux et jusqu'à l'angle de la rue des deux gares)
- B.** Le long des trottoirs du boulevard Denain

Conditions tarifaires : (cocher l'option choisie)

- Option N°1 : Emplacement de 1 mètre linéaire indivisible x 1,50m de prof. = 10,00 €**
- Option N°2 : Emplacement de 2 mètres linéaire x 1,50m de prof. = 20,00 €**
(juxtaposable : option N°2 + option N°1 au prix de : **20,00 € + 10,00 €**)
- Option N°3 : Emplacement de 3 mètres linéaires indivisibles x 1,50m de prof. = 30,00 €**

NOM.....Prénom

Adresse complète :

Code Postal :Ville :

N° Téléphone.....N° Portable..... Adresse e-mail

Documents requis pour l'inscription :

- 1 chèque de :.....€(100% du total pour.....emplacement(s) de : 1m **ou** 2m **ou** 2m + 1m **ou** 3m
A l'ordre de « Association Vivre Gare du Nord & Est »
- 1 photocopie recto verso de la pièce d'identité
- 1 photocopie d'un certificat de domicile (quittance EDF-GDF, Tel)

Seules les demandes d'inscription signées, accompagnées des 3 pièces ci-dessus seront prises en compte.

Date limite d'inscription : 15 juin 2022

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e,

Mme-Mr.....Prénom

Confirme, après avoir pris connaissance des conditions et règlement intérieur, vouloir réserver un emplacement pour la vente au déballage, dit **Vide Grenier** du **DIMANCHE 26 juin 2022** organisé par l'Association V.G.N.E, le long des trottoirs du haut de la rue d'Alsace (en haut des escaliers monumentaux et jusqu'à l'angle de la rue des deux gares) et le long des trottoirs du boulevard Denain

Je certifie ne pas être assujetti à la taxe professionnelle, j'atteste sur l'honneur être vendeur occasionnel d'objets personnels et ne pas procéder à des opérations d'achat pour revente en application du code du commerce et notamment les articles L.310-1 à L.310-7, titre 1^{er}, livre III

Etant participant non professionnel, j'atteste sur l'honneur ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile conformément au décret n°2009-16 du 07.01.09 modifiant le 2^o alinéa de l'article R. 321-9 du code pénal.

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

Association Loi 1901 – Siège social : 4, bd de Denain 75010 Paris

Contact secrétariat : Téléphone : 06 12 90 54 05 – e-mail : quartiersgares10e@gmail.com